

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°8 du 15 février 2013**

PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°8

**ARRÊTÉ N° 33/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG**

modifiant l'arrêté n° 2277/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 17 avril 2012 portant création du cercle de la base de défense de Belfort.

*Du 4 janvier 2013*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation générale ».

**ARRÊTÉ N° 33/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 2277/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 17 avril 2012 portant création du cercle de la base de défense de Belfort.**

*Du 4 janvier 2013*

NOR D E F E 1 3 5 0 0 8 4 A

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte modifié :*

Arrêté n° 2277/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 17 avril 2012 (BOC N° 40 du 14 septembre 2012, texte 9 ; BOEM 135.2, 145.1, 724.1.2).

*Référence de publication :* BOC N°8 du 15 février 2013, texte 8.

---

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 2277/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 17 avril 2012 portant création du cercle de la base de défense de Belfort,

Arrête :

L'arrêté n° 2277/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 17 avril 2012 est modifié comme suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Après l'article 2., il est inséré un article 2-1. ainsi rédigé :

« Art. 2-1. Le cercle de la base de défense de Belfort comprend des unités de gestion (UG) détaillées en annexe. ».

Art. 2. Ajouter l'annexe ci-jointe.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

ANNEXE.  
**LISTE DES UNITÉS DE GESTION.**

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE BELFORT.
35e régiment d'infanterie.
1er régiment d'artillerie.
UG interarmées.